

**Règlement du Concours de photographie du Jardin Zoologique de Rabat**

Le Jardin Zoologique de Rabat organise, à l’occasion de son 10ème anniversaire, un concours de photographie sous le thème « Le Jardin Zoologique de Rabat : Face à face avec les animaux».

**Article 1 : Organisateur**

Le Jardin Zoologique National (JZN) de Rabat organise un concours de photographies du 12 janvier au 28 février 2022.

**Article 2 : Forme et la nature**

* Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc
* Chaque participant peut envoyer trois photographies au maximum
* Les photographies doivent être le fruit du travail du participant et ne doivent pas être publiées précédemment ou utilisées pour la participation à un autre concours.
* Les photographies doivent être présentées par voie électronique en format jpeg, haute définition et sans compression (taille minimale : 40cm x 30cm avec 300 DPI)
* Le nom du fichier de la photo devra être sous la forme : «nom-prénom-numéro-titre de la photo.jpg».
* Toutes les photographies doivent être accompagnées d’une description de 250 caractères maximum. Toutes les photos doivent avoir été prises au sein du JZN. La prise de photo doit se faire dans le respect des règles générales du zoo et sans dérangement des visiteurs ni des animaux.
* L’intégrité de la photographie originale ne doit pas être altérée par un quelconque traitement par les logiciels de traitement d’images. Seules les manipulations numériques mineures sont acceptées. Le recadrage d’une image est autorisé. Le photographe peut également optimiser une photographie en ajustant la luminosité, le contraste ou la balance des couleurs.
* Les montages de plusieurs images ne sont pas autorisés.

**Article 3 : Candidats**

Le concours de photographies du Jardin Zoologique de Rabat est ouvert aux participants ayant 18 ans et plus.

**Article 4 : Modalités de participation**

La participation requiert l’envoi d’un dossier d’inscription complet comprenant :

* Le formulaire d'inscription (à télécharger sur le site web du Jardin Zoologique de Rabat ou présent au niveau des guichets)
* La photocopie de la carte d’identité du participant.
* La lettre d’autorisation de publication (à télécharger sur le site web du Jardin Zoologique de Rabat ou présent au niveau des guichets)
* Les photos doivent être présentées sous forme d’images numériques.
* Les photos ne doivent pas comporter la signature du participant ou de copyright.

- Tout participant s’engage à faire parvenir des photographies dont il est lui-même l’auteur et qui n’ont pas été primées dans un autre concours. Il doit produire une déclaration sur l’honneur de propriété des photos soumises au concours. En cas d’emprunt illicite des photos, le participant assume pleinement la responsabilité des poursuites judiciaires qui pourraient en découler.

- Au cas où le jury récompenserait l’œuvre d’un participant dont il n’est pas l’auteur, et si l’auteur véritable prouve que la photo gagnante lui appartient, ledit participant est tenu alors de remettre au Jardin Zoologique de Rabat le prix qui lui a été accordé dans l’état où il lui a été remis. A défaut, le JZN se réserve le droit de le poursuivre en justice.

- Le dossier de participation au concours doit être composé de : la photocopie de la carte d’identité du participant, le formulaire d'inscription au concours, la lettre d’autorisation de publication, la déclaration sur l’honneur de propriété, dûment signés par le participant, et les photos sous forme numérique. Le dossier complet doit parvenir à l’adresse ([concoursphotos2022@rabatzoo.m](mailto:concoursphotos2022@rabatzoo.m)a)

- Date de clôture des inscriptions est le 28 février 2022.

- Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

- Tout accès au zoo pour la prise des photos est tributaire de l’acquisition d’un ticket d’entrée.

**Article 5 : Processus de sélection**

- Un jury composé des représentants du Jardin Zoologique de Rabat et des spécialistes en photographie se chargera du choix de la meilleure photo de la collection ;

- Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

- Les décisions du jury sont définitives et incontestables.

**Article 6 : Résultats et Prix**

- Le jury sélectionnera les meilleures épreuves et attribuera les 3 prix aux meilleures photos.

- Les prix sont classés comme suit :

-**Premier prix :** Une imprimante photo.

-**Deuxième prix :** 30 tickets valables pour une année pour le Zoo de Rabat.

-**Troisième prix :** 10 tickets valables pour une année pour le Zoo de Rabat.

-Les prix sont remis en mains propres aux gagnants sur présentation de la pièce d’identité du gagnant.

-Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

- La date d’annonce des résultats sera communiquée sur les réseaux sociaux du JZN 15 jours à l’avance.

**Article 7 : utilisation des photographies**

Le Jardin Zoologique de Rabat se réserve le droit d’utiliser les photographies participantes au concours sans restriction, à des fins d’exposition et de promotion, dans ses publications sur support papier et en ligne ainsi que dans les documents d’information.

**Article 8 : Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l’acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l’annulation de la candidature.